

# Sgen-CFDT Haute-Savoie

1. Compte rendu du CTSD du 15 avril 2020 (avec les dernières modifications après le CDEN du 17 avril pour ce qui concerne la carte scolaire)

## 1.1. CARTE SCOLAIRE

### Éléments de politique générale : COMPLEMENTS

La prévision d'effectifs d'un peu plus de 500 élèves à la rentrée 2020 est bien supérieure aux effectifs attendus réellement, avec un différentiel provenant surtout de la scolarisation en maternelle.

Suite aux annonces du Ministre de l'Education Nationale, des moyens supplémentaires ont été alloués aux départements, ce qui se traduit par 15 ETP supplémentaires en Haute-Savoie, portant la dotation totale à + 34 postes pour la rentrée 2020.

Rappel des priorités :

- Accompagner la croissance démographique
- Limiter les effectifs de grande section avec un objectif cible de 24 élèves par classe
- Consolider l'inclusion des élèves porteurs de handicap
- Conforter les écoles rurales

En Haute-Savoie :

Il convient de souligner que la dotation complémentaire allouée intègre l'unité autisme (2 postes) mais qu'elle a surtout permis de revenir sur les fermetures de classes dans les écoles rurales (moins de 5000 habitants) même à faible effectif (fermetures envisagées lors des groupes de travail), là où les maires se sont montrés défavorables, ainsi que le souhaitait Monsieur Blanquer.

Le Sgen-CFDT a été la seule organisation syndicale à réagir à ce manque d'équité, étant entendu que la ruralité ne mérite pas forcément le même traitement partout en France, que les besoins semblent plus évidents en milieu urbain et périurbain dans notre département, et que ce « fléchage politique » des moyens démontre également un manque de confiance criant du Ministre vis à vis de l'expertise des services de l'Etat.

Par ailleurs, tous les postes PACTE ont été fermés.

Pour information, les collègues titulaires d'un poste PACTE bénéficieront d'une mesure de carte scolaire pour participer au mouvement. S'ils souhaitent rester dans l'école, la DASEN nous a confirmé que la mesure de carte pourrait bénéficier à un autre volontaire de l'école.

Les mesures proposées à l'issue de ce CTSD permettent néanmoins :

- d'atteindre un effectif de 24 élèves ou moins dans 85% des classes de GS
- d'atteindre un effectif de 24 élèves ou moins dans 80% des classes de GS, CP et CE1 sur l'ensemble des 445 écoles du département
- une baisse des repères : 29 en maternelle, 27 en élémentaire et primaire, 25 en REP et secteur particulier
- l'implantation de nouvelles ULIS et celle d'une unité autisme élémentaire
- le renforcement des dispositifs bi-langues Emile et Elysée

### LES MESURES PAR CIRCONSCRIPTION :

Les mesures proposées ci-dessous lors du CTSD seront soumises à la validation du CDEN qui se tiendra ce vendredi 17 avril après midi.

#### **ANNECY EST :**

EE Parmelan : ouverture  
EM Vaugelas : ouverture  
Annecy commune : réserve à l'ouverture

EP Les Teppes : retrait du poste Pacte  
EE Vaugelas : fermeture  
EP la Place Grand Bornand : suivi à la baisse

*Autres :*

EP Novel Annecy : transformation d'un poste d'adjoint en poste Emile  
EP Parmelan Annecy : transformation d'un poste d'adjoint en poste Emile

#### **ANNECY OUEST :**

EP Choisy : ouverture  
EP chef lieu Sillingy : ouverture  
EP Ecole du Parc Poisy (nouvelle école avec 3 classes mat et 5 classes élem.) : 8 ouvertures (7 par transfert depuis les autres écoles de Poisy + 1 création)  
EE Cotfa Meythet : réserve à l'ouverture

EP Nonglard : réserve à l'ouverture (mesure provisoire)

EM Pringy : suivi à la hausse

EE Romains : retrait du poste Pacte

EP Brassilly Poisy : 1 fermeture (poste transféré vers nouvelle école du Parc)

EP Chef lieu Poisy (EE + EM) : 6 fermetures (postes transférés vers nouvelle école du Parc)

EM Cotfa Meythet : blocage à la fermeture

EE La Plaine : suivi à la baisse

EM centre Meythet : suivi à la baisse

EE Pringy : suivi à la baisse

*Autres mesures:*

Fusion de l'EE et de l'EM du chef lieu à Poisy

### ANNECY SUD :

EE le Vallon Cran Gevrier : ouverture

EP Vernay Cran Gevrier : ouverture

EP Barral Seynod : ouverture

EP Chavanod : ouverture

EP Lathuile : suivi à la hausse

EE Vallon Cran Gevrier : retrait du poste PACTE

EP Jonchère Seynod : retrait du poste PACTE

EM Vallon Cran Gevrier : fermeture

EP Sous Aléry Cran Gevrier : fermeture

EP Viuz Faverges : fermeture

EP Quintal : suivi à la baisse

EP R. Cassin Faverges : suivi à la baisse

EP Murailles : suivi à la baisse

EP Doussard : suivi à la baisse

### ANNEMASSE 1 :

EP J. Mermoz Annemasse : ouverture

EM Hutins Annemasse : ouverture

EP S. Veil Annemasse : 2 ouvertures

EP J.J. Rousseau Etrembières : ouverture

EP F. Dolto Vétraz Monthoux : ouverture

EE des Voirons Gaillard: ouverture (par transfert du poste PACTE de l'école) + ouverture

provisoire (suite au transfert d'une classe de l'EP du Salève pendant ses travaux)

Ambilly commune : réserve à l'ouverture

EP J. Mermoz Annemasse : retrait 1,5 postes PACTE

EE des Voirons Gaillard : retrait du poste PACTE

EP du Salève Gaillard : suivi à la baisse + transfert provisoire d'une classe vers l'EE des Voirons

En dédoublement :

EP Bois Livron Annemasse : fermeture d'une classe CP dédoublée et ouverture d'une classe de GS

EE la Fontaine Annemasse : fermeture d'une classe CE1 dédoublée et ouverture d'une classe hors dédoublement

EP Châtelet Gaillard : 2 fermetures de classes (1 CP dédoublé et 1 classe hors dédoublement) et 2 ouvertures de GS

## ANNEMASSE 2 :

EM Pottières Ville La Grand : 3 ouvertures (2 transferts depuis l'EP des Cornières + une création)

EP Arthaz : ouverture

EP Bonne : ouverture

EP des Sources Cranves Sales : ouverture

EM Chainettes Perrignier : ouverture

EE St Cergues : ouverture

EE Centre Ville la Grand : ouverture

EP Molan Joran Reignier : 3 ouvertures (transfert de 2 postes depuis l'EM Rose des Vents Reignier + transfert d'un poste depuis l'EP Vents Blancs Reignier)

EP Frison Roche Cranves Sales : suivi à la hausse

EE centre Ville la Grand : retrait 1,5 postes PACTE

EM Bergerie Ville La Grand : fermeture

EM Rose des Vents Reignier : 2 fermetures (transfert vers EP Molan Joran)

EP Les Vents Blancs Reignier : 1 fermeture (transfert vers EP Molan Joran)

EP Cornières : 2 fermetures (transfert vers EM Pottières)

## BONNEVILLE 1 :

EE Viuz en Sallaz Le Levret : ouverture

EM Boège : suivi à la hausse

EE Bois Jolivet Bonneville : retrait du poste PACTE et suivi à la baisse  
EP Thuet Bonneville : fermeture  
EP Angèle et Jules Nicolle Bonneville : blocage à la fermeture  
EE L. Aubrac Ayse : suivi à la baisse  
EP les Charmilles Thyez : suivi à la baisse  
EE centre Marignier : suivi à la baisse

## BONNEVILLE 2 :

EE St Martin de Bellevue : ouverture  
EE Thorens Filière : ouverture

EP Glières Val de Borne Petit Bornand : suivi à la baisse  
EE St Laurent : suivi à la baisse  
EE St Sixt : suivi à la baisse  
EP Evires : suivi à la baisse  
EP Scientrier : suivi à la baisse

## CLUSES :

EP Samoëns : ouverture  
EM Marnaz : réserve à l'ouverture

EM Magland : fermeture  
EP Serveray Araches : suivi à la baisse  
EP Pincru Mont Saxonnex : suivi à la baisse  
EP Taninges : suivi à la baisse

### En dédoublement :

EE Scionzier : ouverture d'un CP dédoublé et fermeture d'une classe hors dédoublement  
EE Marnaz : ouverture d'un CE1 dédoublé  
EP Messy Cluses : ouverture d'un CE1 dédoublé et fermeture d'un CP dédoublé  
EP les Ewues 2 Cluses : fermeture d'un CP dédoublé

## EVIAN :

EP des Hauts d'Evian : ouverture  
EP la Détanche Evian : ouverture  
EE Seytroux : ouverture

EP Zenoni St Gingolph : ouverture  
EE Reyvroz : réserve à l'ouverture (mesure qui serait provisoire)  
EP St Jean d'Aulps : suivi à la hausse  
EP Le Lyaud : suivi à la hausse

EE Lullin : suivi à la baisse  
EP Bourg Morzine : suivi à la baisse  
EM S. Veil Publier : suivi à la baisse

### **RUMILLY:**

EP Chilly : ouverture  
EP Etercy : ouverture  
EP Marlioz : ouverture

EE R. Darmet Rumilly : retrait 1,5 postes PACTE et suivi à la baisse  
EP Seyssel : retrait du poste PACTE et suivi à la baisse  
EM Au Fil des Usses Frangy : suivi à la baisse  
EP le Bourg Alby sur Chéran : suivi à la baisse

*Autres :*

Projet de fusion Frangy EE et EM

### **ST GERVAIS :**

EM du Centre Chamonix : réserve à l'ouverture

EE Vouilloux Sallanches : retrait du poste PACTE et suivi à la baisse  
EP chef lieu Passy : blocage à la fermeture  
EE Le Bocard Sallanches : suivi à la baisse

### **ST JULIEN :**

EE Allonzier : ouverture  
EE Beaumont : ouverture  
EP Primevères Valleiry : ouverture  
EP Vovray en Bornes : ouverture  
EP «Etoile filante» : 2 ouvertures (par transfert depuis EP Buloz St Julien)  
Commune de St Julien : 1 réserve à l'ouverture  
Cruseilles EP : réserve à l'ouverture

EE M. Cohn Viry : suivi à la hausse

EP Buloz St Julien : retrait du poste PACTE et 2 fermetures (postes transférés vers EP « Etoile filante »)

## THONON :

EP Le Vernet Chens sur Léman : ouverture

EP Buclines Sciez : ouverture

EP Petits Crêts Sciez : ouverture

EP Perrillat Veigy Foncenex : ouverture

EP Chavanne Allinges : réserve à l'ouverture

EP Le Châtelard Evian : réserve à l'ouverture

EP Morillon : fermeture et retrait du 0,5 PACTE

### *Autres :*

Fusion EM et EE Ballaison

EP Chatelard Thonon : transformation d'un poste d'adjoint en poste Elysée

EP J. Ferry Thonon : transformation d'un poste d'adjoint en poste Elysée

## Mesures UPE2A :

Pour régulariser l'existant, transfert :

- de 0,5 UPE2A de l'EP Camille Claudel vers EE Marianne Cohn Annemasse
- de 0,5 EFIV de l'EP Frison Roche Cranves Sales vers EP Molan Joran Reignier
- de 0,5 UPE2A de l'EP le Noiret Cluses vers EE Laurent Molliex Cluses

EP Morillon Thonon : retrait 0,5 EFIV

Création d'un poste de coordonnateur UPE2A (régul. poste existant)

## Mesures ASH :

EE Marnaz : ouverture d'une ULIS

EE S. Veil de Publier : réserve à l'ouverture d'une ULIS

Circonscription du Rumilly : réserve à l'ouverture d'une ULIS

### Unité autisme :

Création d'un poste référent ASH (positionné sur autisme et PIAL)

EE Pringy : réserve à l'ouverture d'un poste pour l'unité autisme (réserve liée au retard dans les travaux d'aménagement, qui pourrait conduire à une ouverture provisoire de l'unité sur l'EM si solution validée par l'ARS)

### **Autres mesures:**

Transformation des postes de TR ZIL de l'EP Bons en Chablais et de l'EP René Cassin de Faverges (devenus vacants) en postes de TR brigades.

Toutes les mesures décidées s'accompagnent des retraits ou attributions de décharges de direction et FPEX correspondantes.

## **1.2.CAPPEI**

La Directrice académique a indiqué que 10 départs seraient proposés pour la rentrée 2020 avec un classement des 23 demandes selon les mêmes critères que l'an dernier : appréciation de l'IEN ASH, ancienneté des missions dans l'ASH, et AGS.

L'IEN ASH proposera un temps de réunion avec les enseignants concernés pour leur rappeler le contenu et les modalités de la formation, mais également la nécessité de demander et d'obtenir un poste ASH au mouvement pour pouvoir partir en formation.

Une réponse sera donnée prochainement par courrier de la DSDEN aux enseignants ayant candidaté.

## **1.3.DISPOSITIFS EMILE (immersion anglais) et ELYSEE (immersion allemand)**

La DASEN a rappelé qu'elle souhaitait conforter le dispositif existant mais également l'étendre. Le pilotage académique a d'ailleurs été renforcé en ce sens. La période de confinement a freiné la mise en œuvre pratique (mise en place du comité de pilotage départemental et rencontres avec les équipes).

Face aux nombreuses inquiétudes des équipes concernées, la DASEN envisage dès le déconfinement la réunion des conseils de maitres notamment sur le sujet de l'organisation pédagogique, ainsi que celle des conseils d'école.

Concernant la montée en compétences des personnels, elle sera volontaire et passera à la fois par une formation universitaire payée par le Rectorat, mais aussi par des formations plus locales en lien avec les professeurs de langue du second degré.

Madame Vincent souhaite que les conseils des maitres puissent étudier des solutions aux problèmes posés pour « faire apparaître le dispositif comme une chance et non comme une contrainte. »

## **2.POINT D'ACTUALITE : vacances et déconfinement**



Un point d'actualité a été organisé hier mardi 14 avril par la DSDEN avec les organisations syndicales.

### **Concernant la reprise le lundi 11 mai :**

La DSDEN ne possède actuellement aucune indication sur les modalités pratiques du déconfinement, ni sur la forme que prendra sa « progressivité ».

Le groupe de travail académique continue de se pencher sur l'aspect pédagogique de la reprise (identifier les compétences clés à atteindre d'ici la fin de l'année, mesurer l'hétérogénéité entre élèves existante avant le confinement ou accrue par ce dernier, pour éventuellement mobiliser des TR comme moyens supplémentaires, sécuriser les parcours).

Il appartient également à ce GT de se pencher désormais sur les questions réglementaires (exemples : diplômes, ...) et de sécurité sanitaire.

Bien que la DSDEN indique que la sécurité sanitaire sera assurée, de nombreuses questions et inquiétudes restent en suspens. Entre autres : comment respecter la distanciation sociale dans tous les établissements ? En maternelle ? Sur le temps de restauration scolaire ? Lors d'attroupements/regroupements inévitables (portails, couloirs,...) Quid de la distribution et du port de masques ? De la mise à disposition de gants, de gel hydroalcoolique, ... ? Qu'en est-il des enseignants à risque ?

Le Directeur Académique adjoint nous a informés que ces questions seraient relayées.

Quant à la date de reprise des enseignants (avant les élèves ou le 11 mai comme les élèves ?), elle sera décidée par la Rectrice.

### [POSITION DU Sgen-CFDT sur la reprise](#)

### **Concernant les stages de soutien :**

Ces stages concernent des élèves déjà en fragilité avant le confinement, ou fragilisés pendant cette période, avec une priorité pour les CM2 et 3ème mais pas exclusivement. Le contenu portera essentiellement sur les fondamentaux.

Des recommandations sont faites aussi côté CP et CE1 par rapport à l'acquisition de la lecture.

### **Concernant l'accueil des enfants de soignants pendant les vacances scolaires :**

Cet accueil sera de la responsabilité des élus, ce que le Préfet a rappelé aux maires dans un récent courrier.

La DSDEN a confirmé que 95% des besoins d'accueil pendant les vacances sont couverts sans recours à des enseignants. Restent 1 ou 2 situations mais dans secteurs

plutôt isolés.

La DSDEN a également demandé que des « animateurs » de certains centres de loisirs (non ouverts) restent mobilisables en cas de besoin pendant les vacances, mais aussi le 1er mai et certains WE de mai.

Rappel du directeur académique adjoint : même si l'accueil se fait dans une école, le Directeur n'a pas à être présent.

### 3. MOUVEMENT

Nous vous rappelons que le serveur sera ouvert du 4 au 18 mai pour la saisie de vos vœux.

Les fiches de demandes de points supplémentaires sont à retourner à la DSDEN avant le 4 mai.

Ne faites pas votre mouvement seul(e), même si vous l'avez fait les années précédentes car de nouvelles règles sont en vigueur !

Nous vous proposons des RDV individuels pour vous aider à faire votre mouvement, vous conseiller sur la stratégie, vous expliquer les règles, ...

Ils prendront la forme de RDV téléphoniques ou physiques en fonction de la réalité du déconfinement.

Si vous souhaitez un RDV, remplissez le formulaire [ICI](#), et nous vous appellerons après la publication des postes (27 avril) pour convenir avec vous d'un jour et d'une heure.

Bonne fin de semaine !